

**Objet : Marché n° 25.18 Service de location longue durée de vélos à assistance électrique – Déclaration de sous traitance de la part du titulaire ECOMOUV au profit de l'entreprise YMAGINE.**

Le Président de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées,  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10,  
**VU** la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 juillet 2020 portant délégation du Président, article 15,

La CCBPD a conclu le marché n° 25.18 avec l'entreprise ECOMOUV en date du 20 janvier 2026 pour permettre un service de location longue durée de vélos à assistance électrique sur le territoire de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées. Ce marché est conclu pour un montant de 210 159 € HT sur une durée de 54 mois.

L'entreprise ECOMOUV envisage de sous-traiter diverses prestations au profit de l'entreprise YMAGINE. Le dossier administratif de l'entreprise YMAGINE est complet.

Cela étant exposé, le Président

#### **DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :** D'agréer la sous-traitance confiée à l'entreprise YMAGINE par le titulaire ECOMOUV.

Le siège de l'entreprise sous-traitante est situé 1 rue du Mollaret 38070 SAINT QUENTIN FALLAVIER et son numéro de SIRET est le 901 233 304 00012.

Nature des prestations sous-traitées pour un montant de 97 200 € HT :  
- Fourniture de vélos à assistance électrique.

**Article 2 :** Les dépenses de fonctionnement en résultant seront imputées sur les crédits inscrits au budget général, exercice 2026, chapitre 11.

**Article 3 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat. Elle sera communiquée au Conseil Communautaire dès sa prochaine réunion et inscrite au registre des délibérations.

**Article 4 :** Le Directeur Général des Services et le Trésorier communautaire sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le 02/04/2026

ID : 069-200040574-20260326-2026\_022-AU

Berger  
Levâult

Fait à Anse, le 26 mars 2026

Le Président,  
Daniel POMERET.

